



# PLANNING DE LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS 2023

SAINT-MAURICE

---

Tous mobilisés pour une ville durable !



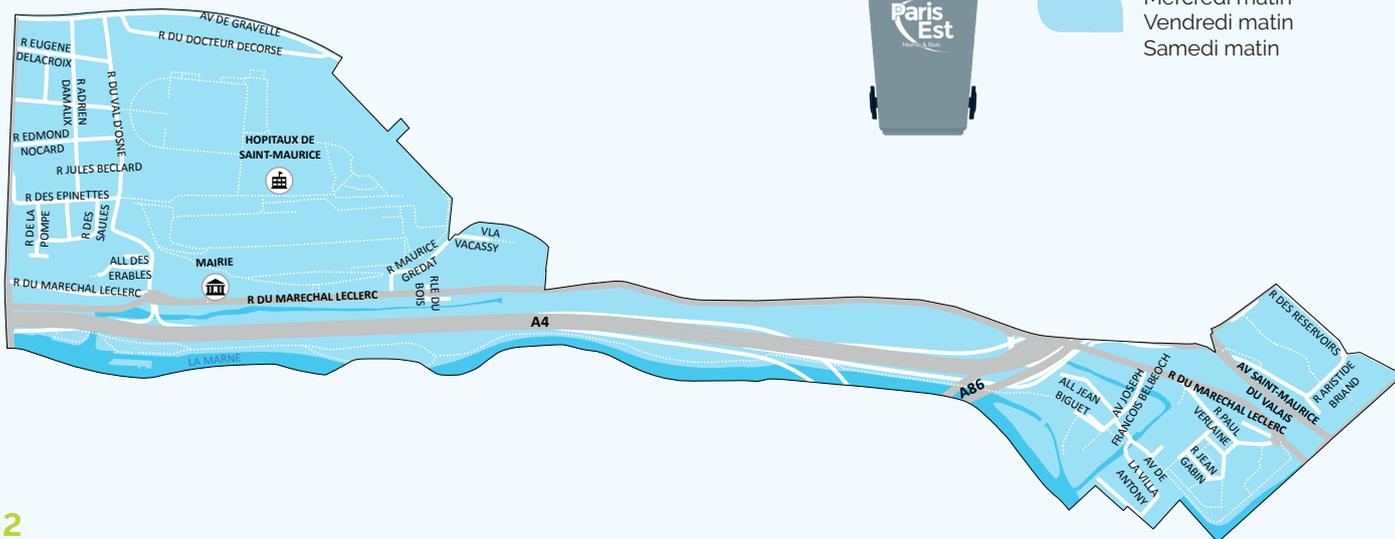
# Collecte des ordures ménagères

## BAC GRIS : ORDURES MÉNAGÈRES

Nous vous remercions de bien vouloir mettre vos déchets dans un **sac fermé**.  
Les bacs doivent être sortis **après 19h, la veille** de la collecte.



Lundi matin  
Mercredi matin  
Vendredi matin  
Samedi matin



# Collecte des emballages

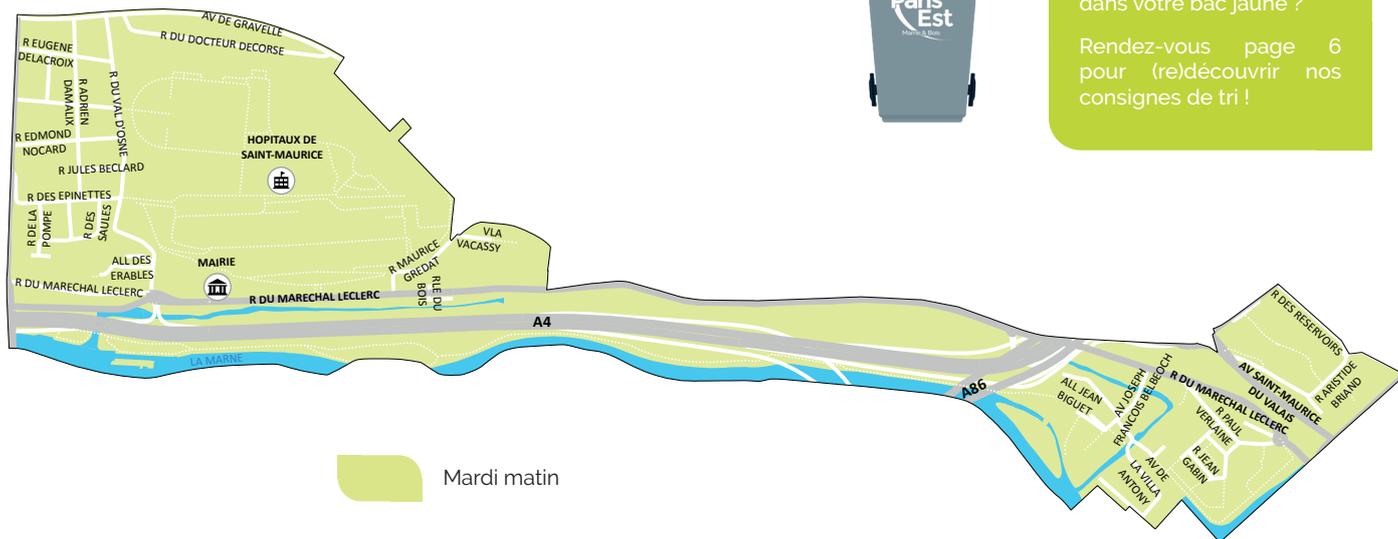
## BAC JAUNE : TOUS LES EMBALLAGES

Le bac jaune dit oui à **tous les emballages et à tous les papiers** !  
Les bacs doivent être sortis **après 19h, la veille** de la collecte.



Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans votre bac jaune ?

Rendez-vous page 6 pour (re)découvrir nos consignes de tri !



# Collecte du verre

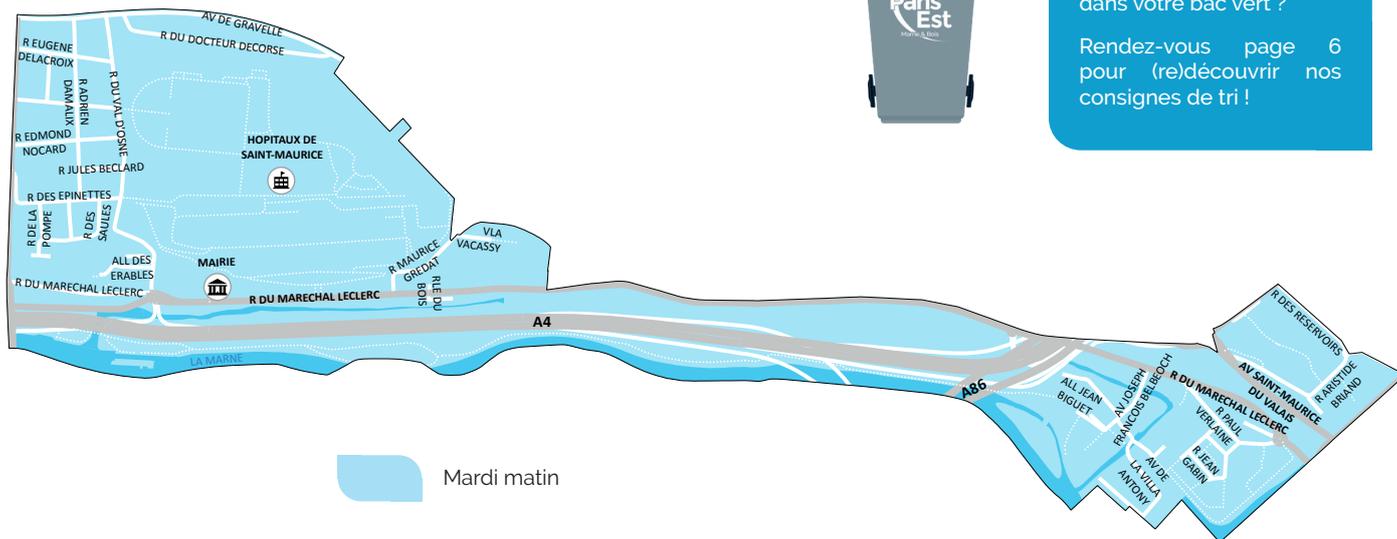
## BAC VERT : VERRE

Parce que le verre est 100% recyclable, nous recyclons déjà 7 bouteilles sur 10 !  
Les bacs doivent être sortis **après 19h, la veille** de la collecte.



Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans votre bac vert ?

Rendez-vous page 6 pour (re)découvrir nos consignes de tri !



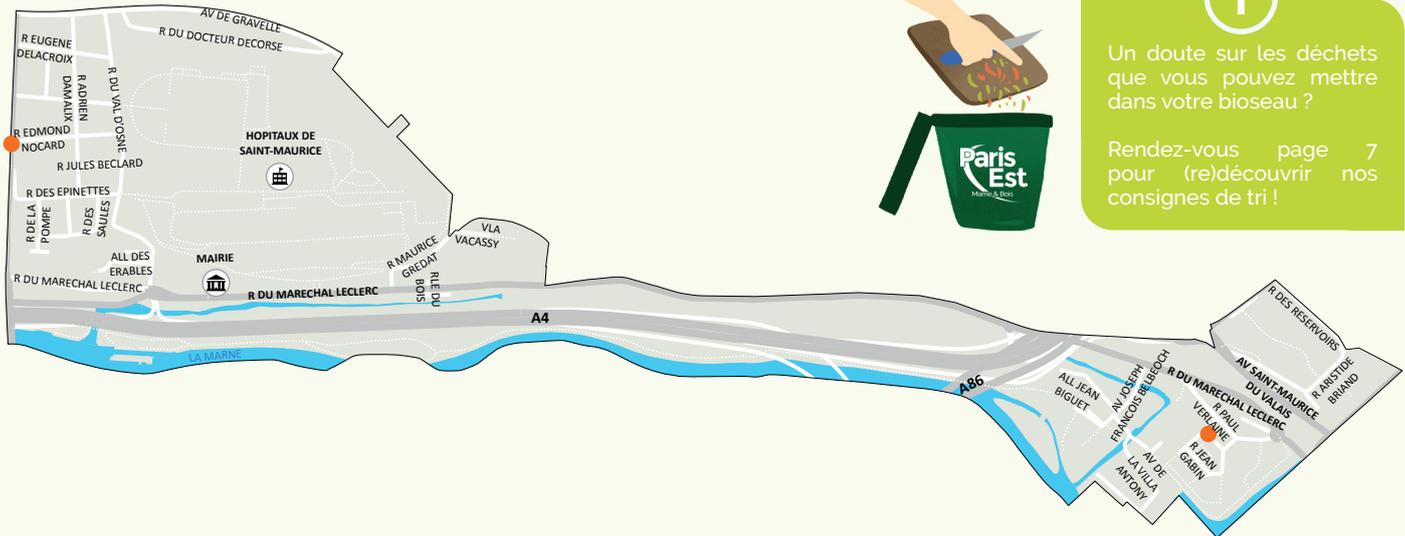
# Collecte des déchets alimentaires

## POINT D'APPORT : DÉCHETS ALIMENTAIRES

Les Mauritiens qui désirent trier leurs déchets alimentaires peuvent les apporter sur le :

- **Marché Emile Bertrand** : mardi, vendredi et dimanche matin
- **Ecole Gravelle** : mardi et vendredi matin

Il vous est possible d'effectuer une demande de **bioseau** auprès du service environnement du Territoire au **01 48 71 59 13** ou par mail à [environnement@pemb.fr](mailto:environnement@pemb.fr)



Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans votre bioseau ?

Rendez-vous page 7 pour (re)découvrir nos consignes de tri !

# Comment bien trier vos déchets ?

## BAC VERT : VERRE

Parce que le verre est **100% recyclable**, nous recyclons déjà 7 bouteilles sur 10 ! Merci de **bien les vider et de les jeter en vrac**.



Pas de vaisselle



Pas d'ampoules



Pas d'éclats de miroir ni verre brisé

## BAC JAUNE : TOUS LES EMBALLAGES

Inutile de laver vos emballages (l'eau est aussi une ressource à préserver), il suffit de **bien les vider et de les jeter en vrac** !



Ne pas imbriquer



Ne pas mettre en sac



Pas d'objets en plastique ni de déchets électroniques



Pas de vêtements



Un doute ?  
Scannez-moi !

## POINT D'APPORT : DÉCHETS ALIMENTAIRES

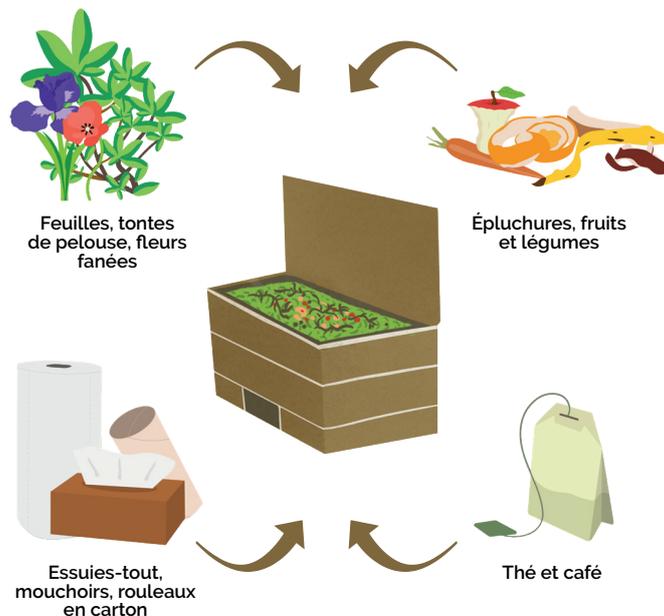
Vous pouvez effectuer votre demande de **bioseau pour transporter vos déchets alimentaires** auprès du service environnement du Territoire au **01 48 71 59 13** ou par mail à [environnement@pemb.fr](mailto:environnement@pemb.fr).



## COMPOSTEUR : BIODÉCHETS

Le Territoire met également à votre disposition des **composteurs et lombricomposteurs livrés gratuitement chez vous** ainsi qu'un guide d'instruction pour vos biodéchets.

Vous pouvez effectuer votre demande auprès du service environnement du Territoire au **01 48 71 59 13** ou par mail à [environnement@pemb.fr](mailto:environnement@pemb.fr).



## BAC GRIS : ORDURES MÉNAGÈRES

Le bac gris est exclusivement réservé à tous les déchets que vous n'avez pas pu trier ni donner !



# Défi Familles zéro déchet

## Vous cherchez à réduire vos déchets ?

Retrouvez sur le site internet de Paris Est Marne&Bois le guide « Le zéro déchet : passez à l'action ! » pour vous accompagner pas à pas dans cette démarche.



Le guide rassemble les conseils et astuces présentés aux familles inscrites dans le cadre du défi « Familles zéro déchet » organisé sur l'ensemble des 13 communes du Territoire. Ce guide de 52 pages a été

pensé pour toute la famille et on peut y trouver entre autres :

- un test sur ses habitudes de consommation
- des recettes de fabrication de produits faits maison et anti-gaspi
- un calendrier détachable des fruits et légumes de saison
- des quiz et mots croisés
- des coloriages et un mode d'emploi « le zéro déchet à l'école » pour les enfants



Pour plus de renseignements, vous pouvez scanner le QR Code !



Contact : [zerodechet@pemb.fr](mailto:zerodechet@pemb.fr)

! Merci de bien vouloir mettre vos déchets dans un **sac fermé**.

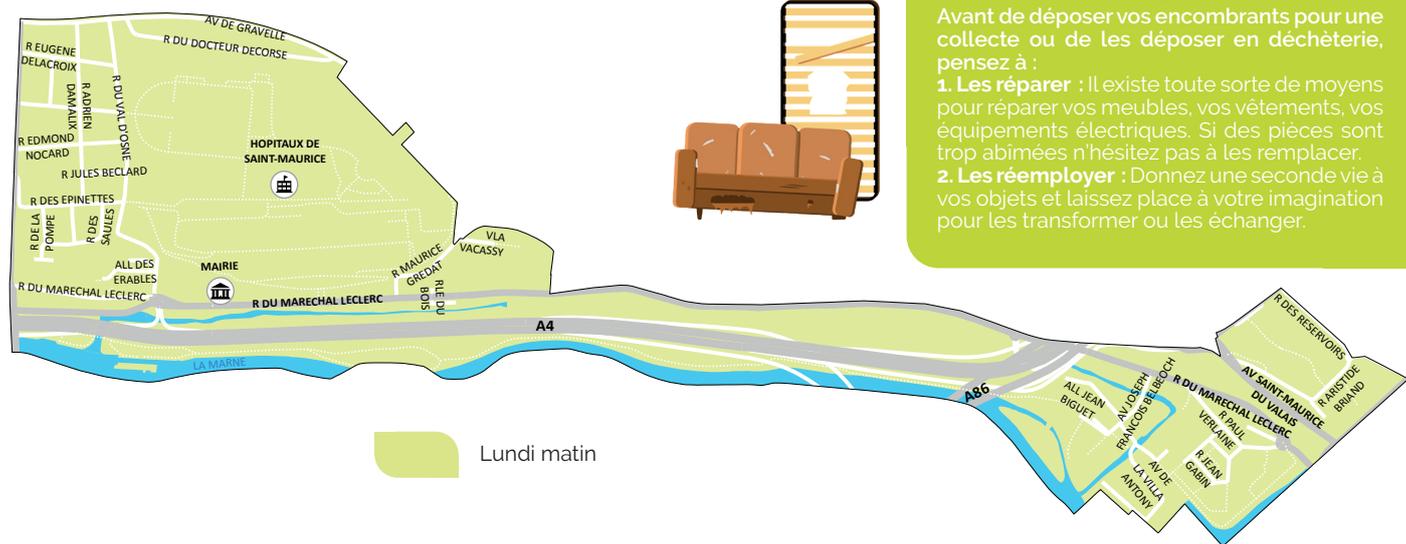
# Collecte des encombrants

La collecte des encombrants a lieu sur toute la ville **tous les lundis**. Ils sont ramassés le matin de 6h30 à 13h, et doivent être sortis **le dimanche, à partir de 19h**.

Mais l'enlèvement se fait aussi **via ClicRDV** sur <https://user.clicrdv.com/paris-est-marnebois> ou par téléphone au **01 48 71 59 13**. Votre interlocuteur fixera alors une date de ramassage. Vos encombrants sont à déposer **la veille de la collecte, après 19h**.

Dépôt limité à **1 m<sup>3</sup>, 50 kg et 2 m** maximum.

Les encombrants collectés sont composés de **mobilier usagés, de sommiers, de matelas, de vieilles ferrailles**. Les **autres déchets** (plâtre, gravats, végétaux, etc.) doivent être portés à la déchèterie.



# Collecte des DEEE et déchets toxiques

## DÉCHETS TOXIQUES EN APPORT VOLONTAIRE

Le « camion planète » pour les déchets toxiques est à votre disposition toute l'année sauf au mois d'août, le :

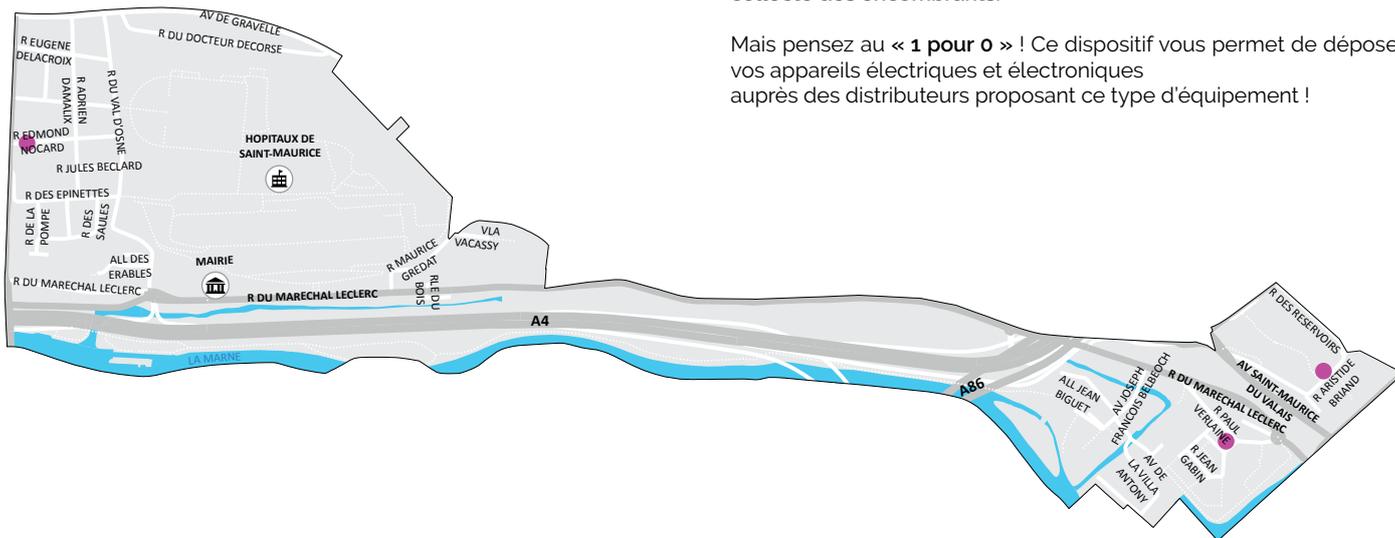
- **1<sup>er</sup> samedi du mois rue Aristide Briand** de 8h30 à 10h30 et **place Montgolfier** de 10h45 à 12h30.
- **4<sup>ème</sup> vendredi du mois au marché Émile Bertrand** (rue Edmond Nocard) de 8h30 à 12h30

## ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ÉLECTRONIQUES (DEEE)

Les DEEE sont les déchets issus des **équipements fonctionnant grâce au courant électrique** (réfrigérateur, four électrique, fer à repasser, lave-linge, appareil hifi, équipements informatiques et de télécommunication, outillage électrique).

**Une collecte spécifique pour ces déchets a lieu tous les lundis, sur toute la ville.** Un véhicule spécifique les ramasse **1 heure après la collecte des encombrants.**

Mais pensez au « **1 pour 0** » ! Ce dispositif vous permet de déposer vos appareils électriques et électroniques auprès des distributeurs proposant ce type d'équipement !



# Déchèteries du Territoire

## CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- 84 voie Sonia Delaunay
- Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h
- Samedi : 9h-12h & 13h30-17h

## FONTENAY-SOUS-BOIS

- 320 avenue Victor Hugo
- Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h
- Samedi : 9h-12h & 13h30-17h
- Dimanche : 9h-13h

## LE PERREUX-SUR-MARNE

- 177 rue de Metz
- Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h
- Samedi : 9h-12h & 13h30-17h

## PORT DE BONNEUIL

- 59 route de l'Île Saint-Julien
- Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h
- Samedi : 9h-12h & 13h30-17h
- Dimanche : 9h-13h

## NOISY-LE-GRAND

- 9 Rue de la Plaine
- Lundi : 14h-17h
- Mardi : 9h-12h & 14h-17h
- Mercredi : 9h-12h & 14h-19h
- Jeudi : Fermé
- Vendredi : 10h-12h & 14h-19h
- Samedi : 9h-12h & 13h-18h
- Dimanche : 9h-13h



i

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Elles sont ouvertes aux habitants du Territoire sur présentation d'une **pièce d'identité** et d'un **justificatif de domicile** de moins de 6 mois.

Accès interdit aux véhicules de plus de 2 mètres de hauteur, aux camions plateaux et aux véhicules logotés. (règlement intérieur disponible sur le site)



**VOUS AVEZ TOUTES LES CARTES  
EN MAIN POUR RÉUSSIR**

Intercommunalité Paris Est Marne&Bois  
13 communes - 520 000 habitants  
1 place Uranie 94340 Joinville-le-Pont

[www.parisestmarnebois.fr](http://www.parisestmarnebois.fr)

**Pour tout renseignement, contactez la direction  
de l'Environnement et de la Transition Ecologique  
au 01 48 71 59 13 ou par mail via [environnement@pemb.fr](mailto:environnement@pemb.fr)**